

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 373

présenté par

M. Metzdorf, M. Abad, Mme Berete, Mme Klinkert, Mme Agresti-Roubache, M. Ghomi, M. Seo
et M. Mournet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 357 par la phrase suivante :

« Lors de la formation du personnel du ministère de la justice voué à être basé dans un territoire ultramarin, une attention particulière sera apportée aux spécificités coutumières et culturelles locales. En effet, dans certains territoires les violences intra familiales peuvent malheureusement parfois être liés à des us et coutumes locales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte lors des formations les spécificités coutumières et culturelles locales qui peuvent expliquer certaines formes de violences intra familiales.